

AGO du 15 avril 2026

Fédération des groupements forestiers de l'Hérault



Salle des Combarelles – Le PRADAL 34600



Ordre du jour

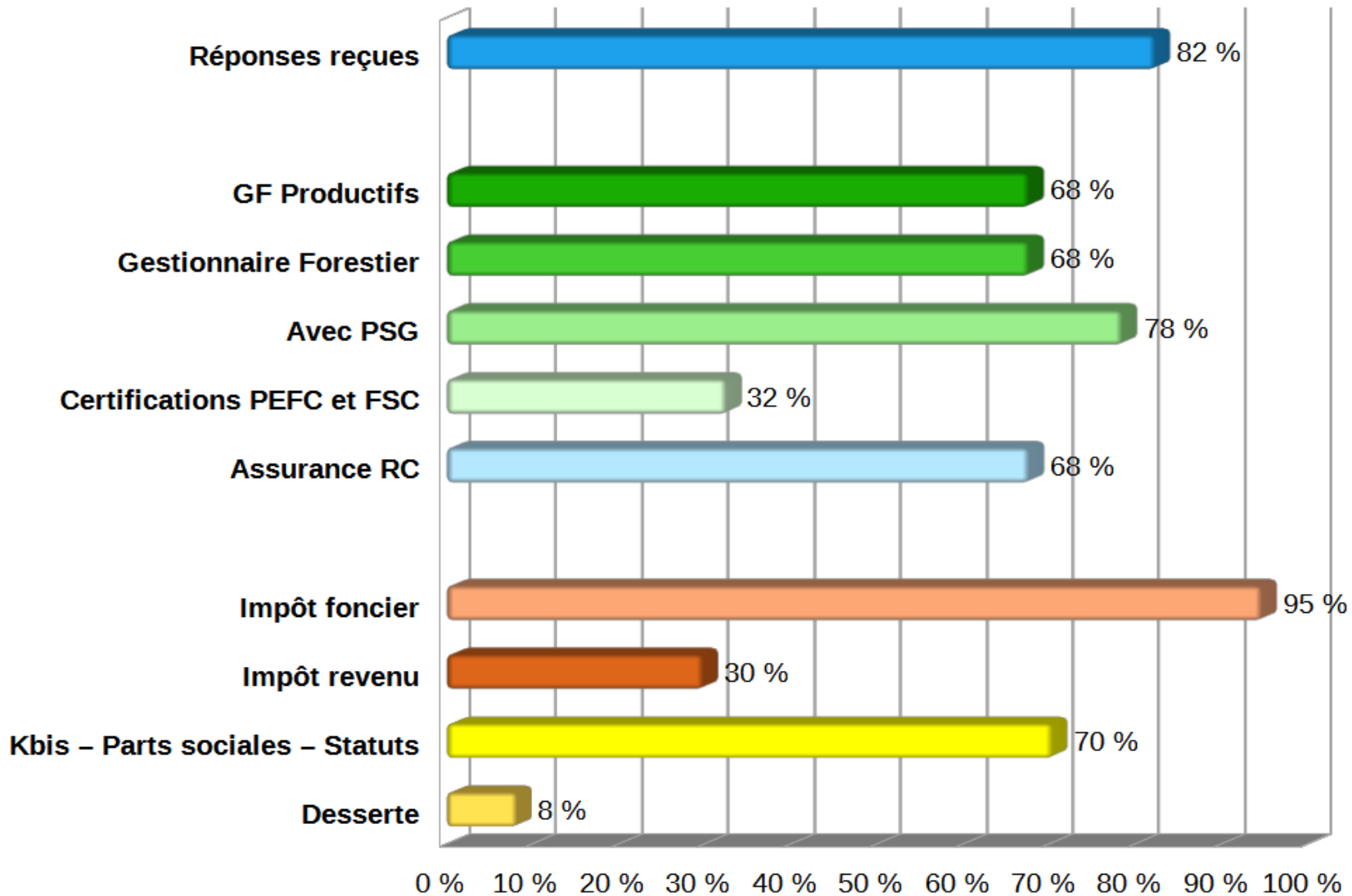
- 1 - Signature feuille émargement : Quorum ?**
- 2 - Bilan moral**
- 3 - Bilan financier**
- 4 - Renouvellement conseil fédéral**
- 5 - Intervention CNPF – Tempête Nils**
- 6 - Intervention DDTM34 – GF sous contrat**
- 7 - Bilan projet en cascade SMURF1**
- 8 - Projet en cascade SMURF2**
- 9 – Démarches greffe du tribunal commerce**
- 10 - Questions diverses - Actualités**



2 – Bilan moral

Année 2025 :

- **3 Conseils fédéraux en 2025**
- **Harmonisation des frais bancaires au CA**
- **Rencontres DDTM CNPF FGF34**
- **Présence au Conseil de développement forestier du PNR Haut Languedoc**
- **Participation à la nuit des forêts à Courniou**
- **Projets européens SMURF**
- **Site Internet**
- **Enquête interne auprès des GF de l'Hérault**





2 – Bilan moral

Vote du bilan moral...



3 – Bilan financier

Par Jean-Claude BOLTZ

Trésorier depuis le 16 février 2013.



3 – Bilan financier

Comptes arrêtés à ce jour :

Compte courant	9 468,39 €
Livret A association	13 524,42 €
Compte titre Ordinaire	10 600,43 €

Total	33 593,24 €
--------------	--------------------



3 – Bilan financier

Vote du bilan financier...



4 – Renouvellement du conseil fédéral

15 administrateurs :
12 titulaires – 3 suppléants
Renouvelables 1/3 tous les 2 ans

Bureau :

1 Président
2 Vice-présidents
1 Secrétaire-trésorier

Fonctions gratuites attribuées
par voix d'élection annuelle

Année	Nom	Prénom	GF
2023	ALLIES	Max	Castanet le Haut
2025	BOLTZ	Jean-Claude	St Genies de Varensal
	FRANCES	Paul	Chanaussel
	PAILLES	Remy	Joncels
2027	BOUSQUET	Alain	Notre Dame du Bosc
	CARLES	Guy	Montredon
	CLOPEZ	Marc	Les Plans
2029	LORIVAL	Régis	Combe Rassens
	SALLETES	Bernard	Montcoudoure
	TRINQUIER	Rose-Marie	Lunas
2031	ALLIES	Max	Castanet le Haut
	BOLTZ	Jean-Claude	St Genies de Varensal
	PAILLES	Remy	Joncels



4 – Renouvellement du conseil fédéral

Vote du conseil fédéral...



5 – Intervention CNPF Occitanie



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CNPF Occitanie



6 – Intervention DDTM34



**PRÉFÈTE
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- 3 GF encore sous contrat avec l'État :

1 - GF de Combe Rassens

Communes de Mons-la-Trivalle et Vieussan

2 - GF du Pradal

Commune de Le Pradal

3 - GF Inter Communal de Saint Vital

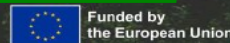
Communes de Combes, Lamalou-les-Bains et Le Poujol-sur-Orb



7 – Bilan projet SMURF1

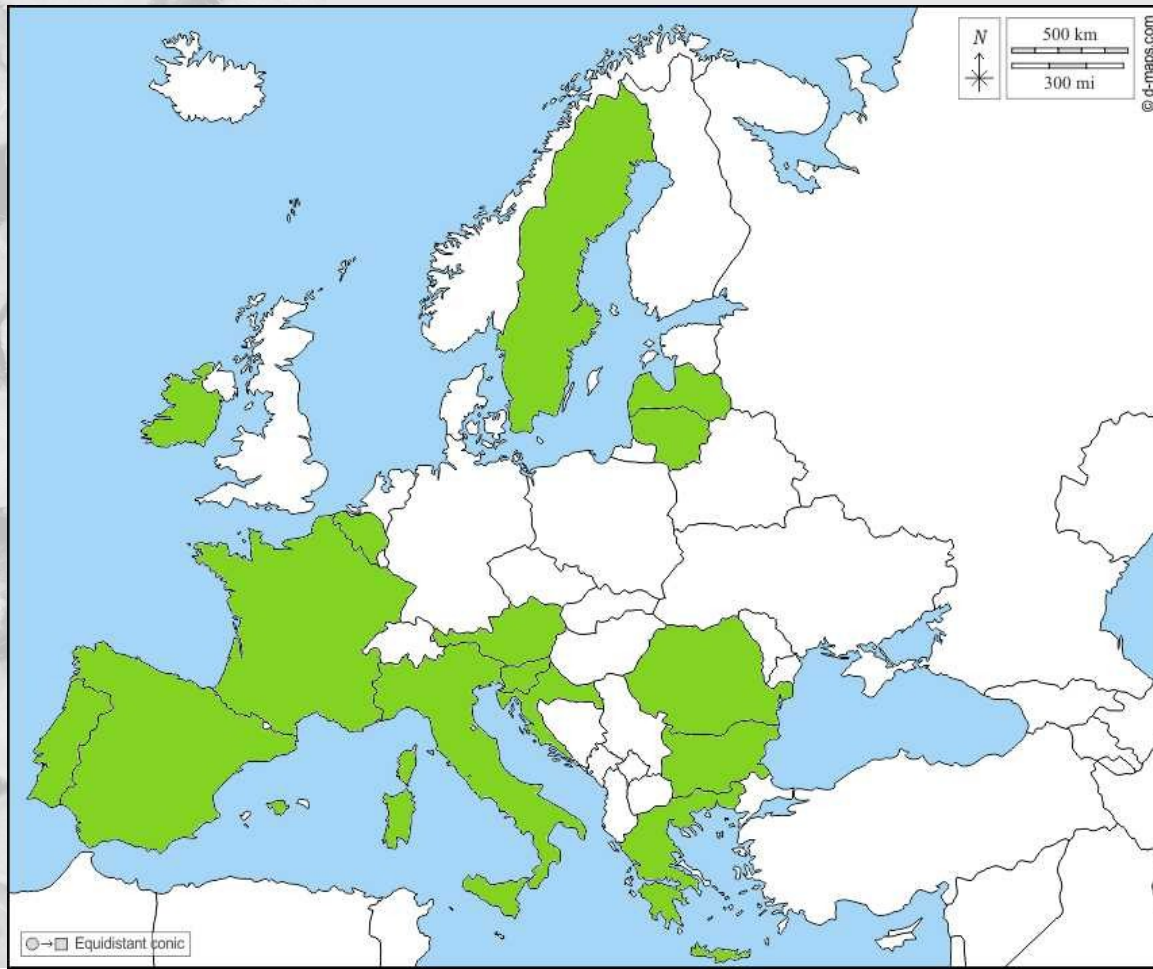


**1^{er} Appel SMURF pour
la « caractérisation de
la petite propriété
forestière »**





37 associations de propriétaires forestiers ont été retenues dans toute l'Europe, parmi 15 états membres sur 27 :



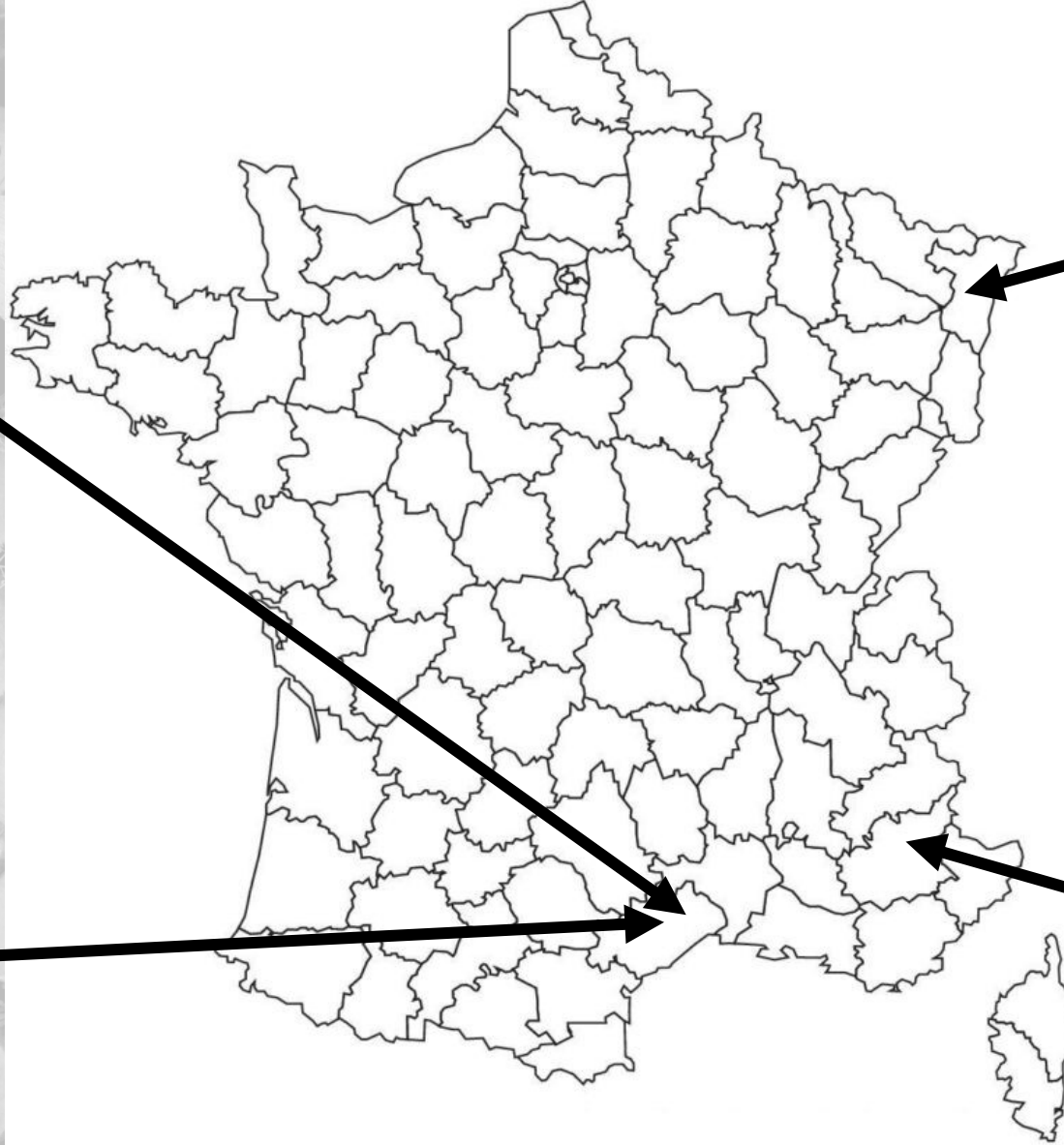
Autriche	2
Belgique	4
Bulgarie	1
Croatie	2
Espagne	4
France	4
Grèce	1
Irlande	2
Italie	4
Lettonie	1
Lituanie	1
Portugal	4
Roumanie	3
Slovaquie	2
Slovénie	1
Suède	1



**CENTRE
NATIONAL DE LA
PROPRIÉTÉ
FORESTIÈRE**



**FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES GROUPEMENTS
FORESTIERS DE
L'HÉRAULT**



**FORESTIERS
D'ALSACE**



**ASSOCIATION
SYNDICALE LIBRE
DE GESTION
FORESTIÈRE DE
LA LAYE ET DU
LAUZON**



Année 2025 :

- Enquêtes simples 15 GF
- Questionnaires gestion forestière 3 GF
- Conférence de 3 jours à la FAO à Rome
- Communication :
 - Posts sur réseaux sociaux en anglais
 - Création de mini-vidéos sur la FGF34
 - Création site Internet : <https://www.fedegf34.fr/>

Budget – Subventions : 5 000 €

Fédération départementale des groupements forestiers de l'Hérault

Rejoignez-nous pour préserver nos forêts et soutenir les initiatives locales.

[Formulaire d'adhésion](#)



Documents et procédures

Documents types à utiliser pour la gestion de votre groupement forestier et liste des procédures applicables pour votre gestion administrative ou forestière

Documents à télécharger

[Exemple de Requête au tribunal judiciaire pour exonération de pièces](#)

[Exemple de commodat pour un site remarquable](#)

[Exemple de texte de gratification](#)

[Exemple de bail de chasse \(Fransylva\)](#)

Procédures à télécharger

[Signature électronique sur le site INPI](#)

[Comment créer son identité numérique](#)

[Procédure pour un changement de gérant](#)

[Déclaration des bénéficiaires effectifs](#)

[Gratification pour service rendu \(par une secrétaire\)](#)

[Le droit de chasse et le GF](#)



8 – Projet SMURF2



Activités proposées dans le projet en cascade :

- Activité 1 : conférence et communication (obligatoire) : 3 500 €**
- Activité 2 : projet pilote valorisation, nouvelles opportunités : 30 000 €**
- Activité 3 : création stand démonstration SMCC : 10 000 €**
- Activité 4 : participation formation SMCC : 2 500 €**
- Activité 5 : projet pilote taxe carbone : 12 000 €**
- Activité 6 : groupe de travail petite propriété forestière : 2 000 €**



8 – Projet SMURF2



**Activité 1 : conférence et communication
Toutes.**

**Activité 2 : projet pilote valorisation, nouvelles opportunités
Mezen – association bretonne**

**Activité 3 : création stand démonstration SMCC
FGF34**

**Activité 4 : participation formation SMCC
Forêt modèle de Provence
CNPFF
FGF34**

**Activité 5 : projet pilote taxe carbone
ASLGF châtaigneraies du Pays Saint Ponais**

**Activité 6 : groupe de travail petite propriété forestière
CNPFF
ASL PFP Béarn**



8 – Projet SMURF2

Bénéficiaires :



Nicolas Plazanet - Forêt Modèle de Provence

Benjamin CHAPELET CNPF/FR

Helena PAP - Forêt Modèle de Provence

Marc CLOPEZ

Quentin Radde-Galera - Alcina

Frédéric gleizes

Minh Cuong LE QUAN (Mezen)



Propositions retenues FGF34 Années 2026-2027 :

- Conférence de 3 jours à Bruxelles – juin 2027
- Formation de 2 personnels à la SMCC
- Création d'un stand de démonstration SMCC : GF de la Mazade seigneuriale de Cousses et de Brian avec Alcina, gestionnaire forestier du GF.
- Communication :
 - Posts sur réseaux sociaux en anglais
 - Création de mini-vidéos sur la FGF34
 - Panneau d'information

Budget – Subventions : 16 000 €

Calendrier proposé pour les livrables :

	2026										2027									
	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sept	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sept	
Sub-Activity 1.1 Attending the Final SMURF Project Conference																				
Attendance to the conference																			D1.1.1	
																			D1.1.2	
Sub-Activity 1.2 Communication and dissemination activities																				
Materials providing information about the applicant own organisation																				
Produce 1 mini-video			D1.2.1																	
Submission of 6 info-pieces		D1.2.2			D1.2.3			D1.2.4			D1.2.5			D1.2.6				D1.2.7		
Identification of 3 national webs		D1.2.8																		
Identification of 3 experts in forest communication				D1.2.9																
Materials providing information about the participation and development of activities by the applicant organisation within the SMURF project																				
Insert link to SMURF website	D1.2.10																			
Submission of 3 Mini-videos							D1.2.11						D1.2.12							D1.2.13
Submission of 20 Pictures						D1.2.14													D1.2.15	
Publication of 20 Posts	D1.2.16	D1.2.17	D1.2.18	D1.2.19	D1.2.20	D1.2.21	D1.2.22	D1.2.23	D1.2.24	D1.2.25	D1.2.26	D1.2.27	D1.2.28	D1.2.29	D1.2.30	D1.2.31	D1.2.32	D1.2.33	D1.2.34	D1.2.35
Publication of 2 News or report on level media (press, radio or TV)										D1.2.36					D1.2.37					



GROUPEMENT FORESTIER DE
LA MAZADE SEIGNEURIALE DE
COUSSES ET DE BRIAN



Stand de démonstration SMURF de sylviculture proche de la nature

Cette parcelle forestière fait partie d'un réseau européen de forêts de démonstration de *sylviculture plus proche de la nature* (CNS).

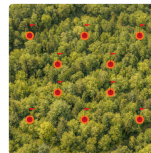


Les propriétaires forestiers européens intègrent la **Sylviculture Mélangée à Couvert Continu** pour enrichir la **biodiversité** afin d'améliorer les forêts pour les générations futures et atteindre les **Objectifs de Développement Durable**.

Un système de surveillance permanent invisible

Dans cette zone, un système de surveillance basé sur 10 parcelles « invisibles » a été installé.

Tous les cinq ans, un ensemble de variables forestières diversifiées sera évalué pour déterminer comment le SNC améliore la santé des forêts, la biodiversité et la qualité du bois.



Veillez ne pas enlever les marques ou les piquets que vous pourriez trouver dans la zone !

Directives de l'UE sur la sylviculture plus proche de la nature :



Guide de l'UE sur le paiement des services écosystémiques :



Pour en savoir plus :



Visitez notre site Web !



Cette activité a été financée par le projet SMURF (Convention de Subvention n° 101135516) dans le cadre de son deuxième appel à financement en cascade
Avril 2026

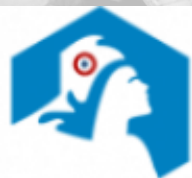


Funded by
the European Union

2024-02-04 16:44:22



9 – Démarches greffe TC



SC - CHANGEMENT DE GÉRANT DANS UNE SOCIÉTÉ CIVILE

Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- Tenir une assemblée d'associés nommant le nouveau gérant, et indiquant le gérant partant.
- Publier un avis de modification dans un journal d'annonces légales. Il doit notamment indiquer le nom du nouveau gérant et celui du gérant partant.

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site [sur le site du guichet unique](#)



9 – Démarches greffe TC

RECLAMATION DE PIECES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

(Article R.123-97 du code de commerce)

Madame, Monsieur,

Le dossier d'inscription au registre du commerce et des sociétés référencée en marge, a été réceptionné par le greffe le 5 janvier 2026.

Après contrôle, il apparait que cette demande est, selon le cas, incomplète, erronée ou non conforme.

Pour procéder à la régularisation de votre demande d'inscription, il convient de nous fournir les renseignements ou pièces manquants suivants par le biais du Guichet unique via le portail <https://procedures.inpi.fr> :

- **Document de synthèse INPI signé : Dernière réclamation avant restitution - En application des dispositions du décret 2005.77 du 01 février 2005 et de l'Art. R.123-54 du Code de Commerce, les associés indéfiniment responsables sont à déclarer au Registre du Commerce et des Sociétés et doivent être mentionnés sur l'extrait Kbis de la société. Nous vous invitons à régulariser la situation de la société susvisée en mentionnant tous les associés, y compris la qualité d'associé du gérant si ce dernier est associé et copie de la carte nationale d'identité, du passeport ou un extrait d'acte de naissance pour chaque associé.**



9 – Démarches greffe TC

› Article R123-54

Modifié par Décret n°2020-106 du 10 février 2020 - art. 3

La société déclare en outre :

1° Les nom, nom d'usage, pseudonyme, prénoms et domicile personnel des associés tenus indéfiniment ou tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales, leurs date et lieu de naissance, ainsi que leur nationalité ;

2° Selon la forme juridique, les nom, nom d'usage, pseudonyme, prénoms, date et lieu de naissance, domicile personnel et nationalité des :

a) Gérants, présidents, directeurs généraux, directeurs généraux délégués, membres du directoire, président du directoire ou, le cas échéant, directeur général unique, associés et tiers ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel la société avec l'indication, pour chacun d'eux lorsqu'il s'agit d'une société commerciale, qu'ils engagent seuls ou conjointement la société vis-à-vis des tiers ;



9 – Démarches greffe TC

20/06/2025 Sollicitation du préfet par FGF34

03/09/2025 courrier du préfet au président TC Béziers

12/09/2025 réponse président TC au DDTM en proposant de saisir le président du TJ Béziers

21/11/2025 demande FGF34 au préfet

17/12/2025 courrier du préfet au président TJ Béziers

26/01/2026 réponse président TJ au préfet rappelle procédure

26/02/2026 rencontre FGF34 avec la préfète de l'Hérault

01/03/2026 courrier FGF34 à préfète demandant

l'application du décret du 08/04/2020 droit dérogatoire



9 – Démarches greffe TC

Décret du 08/04/2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet :

Article 1 *Modifié par Décret n°2025-724 du 30 juillet 2025 - art. 4*

Le préfet de région ou de département peut déroger à des normes arrêtées par l'administration de l'État pour prendre des décisions non réglementaires relevant de sa compétence.

Article 2

La dérogation doit répondre aux conditions suivantes :

- 1° Être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales ;
- 2° Avoir pour effet d'alléger les démarches administratives, de réduire les délais de procédure ou de favoriser l'accès aux aides publiques ;
- 3° Être compatible avec les engagements européens et internationaux de la France ;
- 4° Ne pas porter atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé.



9 – Démarches greffe TC

**17/03/2026 transmission du projet d'arrêté
par la DDTM34 aux services de la préfecture
pour signature...**

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Par dérogation à l'article R123-54 1° du Code de commerce, les groupements forestiers, sociétés civiles constituées en application du décret n°54-1302 du 30 décembre 1954, sont dispensés de fournir la liste exhaustive actualisée de l'identité et des adresses des associés détenteurs de parts, lors de toute demande d'enregistrement ou de modification du registre du commerce et des sociétés les concernant.

Le ou les gérants désignés par le conseil d'administration conformément aux statuts du groupement forestier indiquent la liste des associés connus de leur part, à la date d'accomplissement de la formalité administrative.

ARTICLE 2 :

Cette dérogation s'applique uniquement aux groupements forestiers constitués avant le 1er janvier 2000, dont le siège social est situé dans l'Hérault.

ARTICLE 3 :

Les présidents des tribunaux de commerce de Béziers et Montpellier, les présidents des tribunaux judiciaires de Béziers et de Montpellier, le directeur de cabinet, le sous-préfet de Béziers, le sous-préfet de Lodève, le directeur départemental des territoires et de la mer, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.





10 – Questions diverses - Actualités



10 – Questions diverses - Actualités

Enquête sur les pratiques et besoins – Gestion de la chenille processionnaire

Dans le cadre de la **lutte contre les ambrosies et les chenilles processionnaires du pin et du chêne** en région Occitanie, **l'ARS Occitanie** a missionné **FREDON Occitanie** et **l'Union Régionale des CPIE (URCPIE)** pour assurer la coordination régionale et l'animation territoriale de cette démarche.

Comité régional espèce à enjeux pour la santé humaine

françois-picaud@urcpie-occitanie.fr
eesh@fredon-occitanie.fr



Projets 2026 ? Quels objectifs ?

Merci pour votre attention.

